Rapport annuel

au 30 juin 2023

ACTYS 3

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM
FCP de droit français

CLASSIFICATION
Actions des pays de l'Union européenne

Document public

La Banque Postale Asset Management – 36, Quai Henri IV 75004 Paris

La Banque Postale Asset Management est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 924 098,60 euros – 879 553 857 RCS Paris

labanquepostale-am.fr

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions des pays de l'Union européenne.

DÉLÉGATION DE GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à Tocqueville Finance SA, une partie de la gestion financière du portefeuille du FCP afin de faire bénéficier les porteurs de la connaissance et de la recherche fondamentale réalisée par Tocqueville Finance SA sur la classe d'actif des petites et moyennes capitalisations.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir un portefeuille principalement composé de valeurs européennes représentant les plus petites capitalisations.

L'action du gérant vise à bénéficier, sur la période de placement recommandée (au minimum 5 ans), de la dynamique de ces valeurs.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice.

Il n'existe pas d'indicateur de référence caractéristique de l'univers d'investissement, c'est-à-dire celui des micro-capitalisations européennes.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des actions s'effectue en fonction de la qualité intrinsèque des sociétés ainsi que des perspectives d'évolution de leur secteur d'activité. La politique de gestion vise à sélectionner, pour chacun de ces pays, des titres de petites capitalisations dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs.

Le portefeuille est investi au minimum à 75 % en actions éligibles au DSK conformément à la Loi de Finances pour 2005 relatif aux FCP éligibles aux contrats DSK, et notamment en actions de micro-capitalisation de l'Espace Économique Européen (hors Liechtenstein), dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros à l'achat et en actions admises sur les marchés réglementés de valeurs de croissance, pour autant qu'elles aient été acquises avant le 31 décembre 2004.

Le portefeuille est investi au minimum à 60 % en titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne, et négociés sur un marché réglementé de ces mêmes états.

Le portefeuille peut également être investi sur des petites et moyennes capitalisations.

La sélection de valeurs est au cœur de la stratégie d'investissement. L'analyse fondamentale menant à cette sélection fait appel à différentes sources de performance :

- Analyse fondamentale des sociétés et de leur management.

  L'analyse qualitative est fondée sur l'évolution du secteur d'activité, la stratégie et la performance opérationnelle des sociétés. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves. La qualité du reporting interne et externe de la société est aussi un critère de sélection.

- Analyse financière et boursière des valeurs.

  L'analyse quantitative s'appuie sur l'étude des principaux ratios financiers (valorisation relative, anticipations positives sur les bénéfices, changements de tendances à court terme des cours).

- Contacts réguliers avec les dirigeants de sociétés qui sont un élément clé de la génération d'idées d'investissement afin d'apprécier la qualité des équipes managériales, et d'appréhender au mieux les modèles économiques et la stratégie des entreprises.

Ces différentes sources de performance sont autant d'éléments d'aide à la décision sur la sélection de valeurs.

LBP AM a délégué à Tocqueville Finance SA, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif:

- les achats et ventes d'actions (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique "Actions" ci-après, et les ventes de titres intégrant des dérivés sur actions résultant d'une opération sur titres;
- les achats et ventes de titres de créance répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire » ci-après;
- les souscriptions/ rachat de parts ou actions d'OPCVM français ou européens et FIA de droit français:
  - de classification « Actions françaises », « Actions de pays de la zone euro », « Actions des pays de l'union Européenne », ou « Actions internationales », ou s'agissant des OPCVM de droit européen toute classification équivalente,
  - et répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement de droit étranger »,
- Les opérations sur instruments dérivés listés de type futures ou options sur action ou indice action, et futures de change sur marchés réglementés répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Instruments financiers dérivés ».

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions

Le portefeuille est investi au minimum à 75 % en actions éligibles au DSK conformément à la Loi de Finances pour 2005 relatif aux FCP éligibles aux contrats DSK, et notamment en actions de micro-capitalisation de l'Espace Économique Européen (hors Liechtenstein), dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros à l'achat et en actions admises sur les marchés réglementés de valeurs de croissance, pour autant qu'elles aient été acquises avant le 31 décembre 2004.

Le portefeuille peut également être investi sur des petites et moyennes capitalisations. Le FCP pourra détenir, de manière accessoire, des valeurs non cotées.

Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

Parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 25 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, ainsi qu'en parts ou actions d'autres FIA de droit français ou européen.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM et FIA gérés par LBP AM ou une société liée.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Ces titres ont à l'acquisition une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de gestion.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, notation minimales à l'acquisition et en détention), la Société de gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre et de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre.

2. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions.
- Swaps d'indices à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises.
- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux.

Les indices sous-jacents à ces instruments essentiellement des indices actions de la zone euro ont une fréquence de re-balancement au minimum mensuelle, sans coût significatif pour le portefeuille du FCP.

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion du FCP.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 10 % de l'actif net du FCP.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants...), sur actions, change, ou taux.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité) ;
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Actions des pays de l'Union européenne". Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque actions** : en raison de son objectif de gestion, le FCP est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés actions européens peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

  Plus particulièrement, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de micro-capitalisations, de petites et moyennes capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.

  L'exposition du FCP au risque actions est au minimum de 75 %.

- **Risque de liquidité** : les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier ses positions.

- **Risque de perte en capital** : le FCP n'offre pas de garantie en capital ; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

- **Risque de durabilité** : out événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires

Les risques accessoires sont les suivants :

- **Risque lié aux instruments non cotés** : ce risque provient du mode de valorisation et de la liquidité des instruments non cotés sur un marché réglementé. Cependant, l'investissement par le biais de FCPR permet de diversifier les investissements en titres non cotés. Ce risque reste accessoire.

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

  Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque de change** : il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en c as de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Sur la période sous revue (juillet 2022 – juin 2023), l'élément macro-économique le plus marquant a sans doute été la hausse historique des taux d'intérêt (les taux allemands à 10 ans sont par exemple passés de 1,3 % à 2,4 %). Cette évolution n'a toutefois pas empêché les principaux indices d'actions européennes de progresser puisqu'après avoir touché un point bas en octobre 2022 (mois qui a marqué le pic d'inflation en Europe), ils ont vigoureusement rebondi dans l'anticipation de politiques monétaires moins restrictives et de la réouverture de l'économie chinoise après plusieurs confinements sanitaires.

Cependant, nous avons observé durant cette période des disparités sensibles en fonction des tailles de capitalisation, les plus grandes surperformant significativement les plus petites. À titre indicatif, du 30/06/2022 au 30/06/2023, les indices dividendes nets réinvestis CAC 40®, CAC Mid & Small, CAC Small et MSCI EMU Micro ont enregistré des performances respectives de + 27,9 %, + 10,3 %, + 4,9 % et - 1,2 %.

Dans le portefeuille, les plus forts contributeurs à la performance sur la période ont été Biocorp (+ 122 pb), Clasquin (+ 93 pb), Neurones (+ 84 pb) et CS Group (+ 81 pb). A contrario, Largo (- 102 pb), Reworld (- 99 pb), Invibes Advertising (- 82 pb) et Bigben Interactive (- 81 pb) ont pesé sur la performance du fonds. Notons que l'environnement a été particulièrement propice aux opérations d'acquisition, ainsi, dans le portefeuille, Biocorp et CS group ont tous deux fait l'objet d'offres publiques d'acquisition de la part de grands groupes (resp. Novo Nordisk et Sopra Steria).

En ce qui concerne les mouvements, citons les achats en Biocorp : société française MedTech spécialisée dans le développement d'équipements d'observance thérapeutique des traitements injectables et qui a noué des accords avec plusieurs grandes sociétés pharmaceutiques, Abeo : un des principaux fournisseurs d'équipements sportifs en Europe dans des marchés de niche, Serge Ferrari : société française spécialisée dans la fabrication de toiles composites qui bénéficie d'un positionnement sur des marchés diversifiés ou encore Winfarm : société française spécialisée dans le conseil, la conception, la distribution et la vente de produits spécialisés à destination du monde agricole, en particulier dans le domaine du paysagisme et pour le monde équestre. Parallèlement, nous avons cédé les positions en Cellectis, NHOA, Orège, Llama Group, Kerlink et Metabolic Explorer.

Au 30/06/2023, le fonds est investi à 84,8 % en actions et comporte 60 titres en portefeuille.

PERFORMANCES

Performances	Fonds
Sur 1 an	-4,15 %
Sur 3 ans	44,49 %
Sur 5 ans	14,01 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode de calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH Part M	1 061 944,51	1 366 634,97	**2 428 579,48**
REWORLD MEDIA	–	514 000,07	**514 000,07**
CS Group SA	–	502 550,00	**502 550,00**
XILAM ANIMATION	489 931,22	–	**489 931,22**
WINFARM SAS	426 851,99	–	**426 851,99**
LINEDATA SERVICES	–	306 550,00	**306 550,00**
ABEO SA	242 069,50	–	**242 069,50**
SERGEFERRARI GROUP SA	228 613,13	–	**228 613,13**
BIOCORP PRODUCTION SA	226 758,91	–	**226 758,91**
THERMADOR GROUPE	–	178 212,30	**178 212,30**

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 94,25 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les critères ESG ne sont pas pris en compte dans le cadre de la gestion de votre OPCVM.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'année sous revue, l'OPC n'a pas eu recours à des produits dérivés.

A fin juin 2023, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La Banque Postale Asset Management tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

La société de gestion ne publie pas de compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation dans la mesure où elle a opté pour un financement de la recherche sans lien avec les transactions réalisées dans les portefeuilles. La société de gestion a, en effet, recours à un compte recherche étendu à son activité de gestion collective d'OPC et décorrélé de tout mécanisme de commissions de courtage partagées.

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice appliqués sur le fonds sont de 0,07 %.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBPAM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBPAM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBPAM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBPAM,
  - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

  La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

  Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBPAM.
- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

  Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
  - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
  - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBPAM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

  Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBPAM et de la DRH.
- Enveloppe de rémunération variable: selon les collaborateurs, le taux d'atteinte maximale varie entre 0 % et 100 % de la rémunération fixe.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 30 décembre 2022		
Ensemble des CDI de la Société LBPAM sur l'année 2022		
	Fixes bruts	14 051 234,53 €
	Variables + primes bruts	5 560 458,84 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 447 261,16 €
	Variables + primes bruts	1 835 760,00 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 363 478,69 €
	Variables + primes bruts	1 186 007,84 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE (TOCQUEVILLE FINANCE SA)

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de TFSA sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de TFSA n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de TFSA pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de TFSA,
  - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

  La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

  Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de TFSA.
- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

  Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la direction générale et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 100 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
  - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
  - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : l'ensemble du personnel, y compris pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée. Dans le cadre de l'intégration de TFSA dans le groupe LBPAM, le Conseil d'administration de TFSA a décidé lors de sa réunion du 25 novembre 2021 de supprimer le Comité des rémunérations de TFSA et de confier ses missions au Comité des nominations et des rémunérations de LBPAM. Ce comité est composé de membres qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de LBPAM et dont la majorité est indépendante (quatre membres du Conseil de surveillance dont un appartenant à LBP, un à Aegon AM, et de deux membres indépendants). Ce comité est présidé par un des membres indépendants.
- Enveloppe de rémunération variable : selon les collaborateurs, le taux d'atteinte maximale varie entre 0 % et 100 % de la rémunération fixe.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 30 décembre 2022		
Ensemble des CDI de la Société TFSA sur l'année 2022		
	Fixes bruts	2 541 616,45 €
	Variables + primes bruts	1 162 864,00 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	1 710 033,30 €
	Variables + primes bruts	869 664,00 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	n/a
	Variables + primes bruts	n/a

Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	20 417 639,67	22 296 776,30
Actions et valeurs assimilées	18 384 445,11	19 994 387,30
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 384 445,11	19 994 387,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 033 194,56	2 302 389,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 033 194,56	2 302 389,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	36 919,51	8 013,27
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	36 919,51	8 013,27
COMPTES FINANCIERS	1 250 977,62	1 635 894,83
Liquidités	1 250 977,62	1 635 894,83
TOTAL DE L'ACTIF	21 705 536,80	23 940 684,40

BILAN PASSIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	22 271 267,93	20 215 028,59
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-785 100,24	3 519 157,48
Résultat de l'exercice (a,b)	192 350,54	102 794,28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**21 678 518,23**	**23 836 980,35**
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**27 018,57**	**103 704,05**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	27 018,57	103 704,05
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**21 705 536,80**	**23 940 684,40**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17 382,31	3,27
Produits sur actions et valeurs assimilées	415 500,27	380 232,12
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**432 882,58**	**380 235,39**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 310,78	4 704,78
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**1 310,78**	**4 704,78**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**431 571,80**	**375 530,61**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	240 413,61	276 425,98
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**191 158,19**	**99 104,63**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 192,35	3 689,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**192 350,54**	**102 794,28**

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.
Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :
Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.
À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat
Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Frais de gestion

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué règlement du fonds :
FR0000982837 - Part ACTYS 3 : Taux de frais maximum de 1.30 % TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :
Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts ACTYS 3	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**23 836 980,35**	**25 105 427,42**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	528 149,06	461 723,30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 696 033,81	-1 795 174,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 087 909,38	4 234 938,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 869 418,80	-600 819,08
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	2,92
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-5 483,63	-12 751,45
Différences de change	-3 825,11	-18 856,20
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-390 917,40	-3 636 614,50
Différence d'estimation exercice N	3 387 366,27	3 778 283,67
Différence d'estimation exercice N-1	-3 778 283,67	-7 414 898,17
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	191 158,19	99 104,63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**21 678 518,23**	**23 836 980,35**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**0,00**	**0,00**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 977,62	5,77
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 250 977,62	5,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 383,08	0,06	13,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES	
Ventes à règlement différé	930,57
Coupons et dividendes en espèces	35 988,94
TOTAL DES CRÉANCES	**36 919,51**
DETTES	
Rachats à payer	5 898,84
Frais de gestion fixe	17 963,67
Autres dettes	3 156,06
TOTAL DES DETTES	**27 018,57**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	**9 900,94**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	264,27199	528 149,06
Parts rachetées durant l'exercice	-856,07583	-1 696 033,81
Solde net des souscriptions/rachats	-591,80384	-1 167 884,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 968,41909	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	**2 627,70**
Commissions de souscription acquises	2 627,70
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	224 635,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	15 777,66
Pourcentage de frais de recherche	0,07

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	192 350,54	102 794,28
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**192 350,54**	**102 794,28**
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	192 350,54	102 794,28
Total	**192 350,54**	**102 794,28**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-785 100,24	3 519 157,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-785 100,24**	**3 519 157,48**
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-785 100,24	3 519 157,48
Total	**-785 100,24**	**3 519 157,48**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Actif net en EUR	19 679 060,72	17 613 137,35	25 105 427,42	23 836 980,35	21 678 518,23
Nombre de titres	13 604,00000	12 876,00000	12 167,00000	11 560,22293	10 968,41909
Valeur liquidative unitaire	1 446,56	1 367,90	2 063,40	2 061,98	1 976,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	69,10	30,42	253,78	304,41	-71,57
Capitalisation unitaire sur résultat	3,27	-7,17	8,59	8,89	17,53

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ECKERT & ZIEGLER STRAHLEN	EUR	3 276	119 180,88	0,55
ELMOS SEMICONDUCTOR SE	EUR	4 000	300 800,00	1,39
FREENET NOM.	EUR	14 421	331 394,58	1,53
HGEARS AG	EUR	18 675	90 387,00	0,41
JOST WERKE AG	EUR	2 666	132 233,60	0,61
TRAUMHAUS AG	EUR	16 494	109 685,10	0,50
TOTAL ALLEMAGNE			**1 083 681,16**	**4,99**
FRANCE				
2CRSI SA	EUR	57 957	91 861,85	0,43
ABEO SA	EUR	14 343	243 831,00	1,12
ACTIELEC TECHNOLOGIE	EUR	75 628	349 401,36	1,61
ATEME SA	EUR	9 000	86 580,00	0,40
AURES TECHNOLOGIES	EUR	10 360	55 944,00	0,26
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	13 557	387 730,20	1,79
BIGBEN INTERACTIVE	EUR	39 498	210 129,36	0,97
BILENDI SA	EUR	21 078	409 334,76	1,88
BIOCORP PRODUCTION SA	EUR	14 575	497 007,50	2,29
CATANA GROUP	EUR	141 974	993 818,00	4,58
CATERING INTL ET SERVICES	EUR	13 200	132 000,00	0,61
CLARANOVA	EUR	20 836	35 171,17	0,16
CLASQUIN	EUR	9 541	707 942,20	3,27
COGELEC SAS	EUR	88 518	699 292,20	3,23
DELFINGEN INDUSTRY	EUR	3 748	198 644,00	0,92
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	43 329	346 632,00	1,60
EKINOPS	EUR	68 337	541 912,41	2,50
ENTECH SACA	EUR	39 371	355 126,42	1,64
ESKER SA	EUR	1 066	147 747,60	0,68
FLEURY MICHON	EUR	6 600	131 670,00	0,61
FOCUS ENTERTAINMENT SA	EUR	7 825	336 475,00	1,55
HIGH CO	EUR	136 707	628 852,20	2,90
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	18 817	908 861,10	4,19
LARGO SA	EUR	32 116	38 218,04	0,18
LEXIBOOK LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM	EUR	45 000	123 300,00	0,56
LINEDATA SERVICES	EUR	1 616	89 526,40	0,42
MCPHY ENERGY SA	EUR	7 040	58 995,20	0,27
NACON SA	EUR	9 263	18 340,74	0,08
NEURONES	EUR	35 200	1 404 480,00	6,48
Quadient SA	EUR	24 696	465 766,56	2,15
REWORLD MEDIA	EUR	57 852	234 879,12	1,08
SERGEFERRARI GROUP SA	EUR	20 529	305 882,10	1,41
SIDETRADE	EUR	3 348	468 720,00	2,17
STENTYS-PROMESSES	EUR	37 606	0,00	0,00
THERMADOR GROUPE	EUR	2 362	194 628,80	0,90
TOUAX	EUR	49 831	342 837,28	1,58
TOUR EIFFEL	EUR	4 546	65 917,00	0,30
TRIGANO SA	EUR	333	43 722,90	0,20
VETOQUINOL	EUR	7 580	692 812,00	3,20
VISIATIV SA	EUR	12 070	366 928,00	1,69

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WALLIX GROUP SA	EUR	14 000	141 400,00	0,65
WINFARM SAS	EUR	24 403	388 007,70	1,79
XILAM ANIMATION	EUR	20 448	539 827,20	2,49
TOTAL FRANCE			**14 480 153,37**	**66,79**
ITALIE				
ALA SPA/NAPOLI	EUR	30 687	420 411,90	1,94
B&C SPEAKERS SPA	EUR	20 200	285 830,00	1,31
COFLE SPA	EUR	12 384	154 800,00	0,72
CY4GATE SPA	EUR	27 314	239 816,92	1,11
IERVOLINO & LADY BACARDI ENTERTAINMENT	EUR	55 173	47 448,78	0,22
INDEL B SPA	EUR	2 118	48 714,00	0,23
OMER SPA	EUR	63 399	183 857,10	0,85
SOMEC SPA	EUR	12 000	370 800,00	1,71
TINEXTA S.P.A.	EUR	16 664	280 621,76	1,29
TOTAL ITALIE			**2 032 300,46**	**9,38**
LUXEMBOURG				
SWORD GROUP	EUR	14 550	596 550,00	2,76
TOTAL LUXEMBOURG			**596 550,00**	**2,76**
PAYS-BAS				
ALFEN BEHEER BV	EUR	3 114	191 760,12	0,88
TOTAL PAYS-BAS			**191 760,12**	**0,88**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**18 384 445,11**	**84,80**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**18 384 445,11**	**84,80**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	204	2 033 194,56	9,38
TOTAL FRANCE			**2 033 194,56**	**9,38**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**2 033 194,56**	**9,38**
TOTAL Organismes de placement collectif			**2 033 194,56**	**9,38**
Créances			**36 919,51**	**0,17**
Dettes			**-27 018,57**	**-0,12**
Comptes financiers			**1 250 977,62**	**5,77**
Actif net			**21 678 518,23**	**100,00**
Parts ACTYS 3	EUR	10 968,41909	1 976,44	

ACTYS 3

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
La Banque Postale Asset Management

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

ACTYS 3

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
La Banque Postale Asset Management

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP ACTYS 3,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ACTYS 3 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 02 novembre 2023

Paris La Défense, le 02 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE